Envoyé en préfecture le 27/06/2022
Reçu en préfecture le 27/06/2022
Affiché le
ID : 077-217705011-20220627-94_2022_039-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : **15**
Conseillers en exercice : **15**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **9 présents et 6 représentés**

Date de la convocation du conseil municipal : **17 juin 2022**
Date d'affichage : **17 juin 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin, à 18 h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Mélanie LAMOTTE ; Patrick REBEYROL ; Emmanuel CENDRIER ; Franck ÉTANCELIN ; Claude LAZARO ; Carlos VALERO ; Antonio TAPADAS

Pouvoirs excusés : **Chantal BRIANE** représentée par François DEYSSON ; **Charles-Louis de ROYS** représenté par Mélanie LAMOTTE ; **Fabien HERREMAN** représenté par Emmanuel CENDRIER, Jean-Paul LENFANT représenté par Claude LAZARO ; **Nadia LEFAY** représentée par Carlos VALERO ; **Aurélie CADIN** représentée par Mélanie LAMOTTE

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 9.4/2022-039

OBJET : Candidature au label "Village de caractère"

Jacques ILLIEN explique :

- Lors de la campagne électorale pour les élections municipales de 2020, les candidats de la liste unique conduite par François DEYSSON avaient choisi de la nommer ***"Villecerf, un village de caractères"*** pour fédérer les nombreux atouts et dynamiques de notre village rural.
- Depuis 2013, le Conseil départemental de Seine-et-Marne octroie, chaque année, à un ou plusieurs villages, le label ***"Village de caractère"***. L'objectif est de promouvoir une offre touristique et patrimoniale dans ces villages. À ce jour, 33 communes sont labellisées en Seine et Marne. Ce label est accordé pour 5 ans, renouvelables.
- Notre commune souhaite s'engager dans cette démarche afin que les atouts de notre commune soient reconnus, notamment sur le plan
  - ✓ Patrimonial *(bâti remarquable public ou privé, lavoirs, ponts etc…)*,
  - ✓ Environnemental *(biodiversité, futur Espace Naturel Sensible, trames bleue, verte et noire, chemin de randonnées, GR11…)*,
  - ✓ Site d'escalade de la roche du Sault,
  - ✓ Vestiges mérovingiens,
  - ✓ Culturels *(Festival de la harpe, concert de Noël, fête du village, concerts Barbe Bleue, jardins ouverts, animations autour de la bibliothèque, théâtre, expositions etc.)*
  - ✓ Associatif *(Foyer Rural, l'Envol, l'AMRCHM, commission fleurissement, comité des fêtes)*
- L'obtention de ce label permettrait à notre commune de se développer du point de vue du tourisme par la visite de points remarquables de notre commune grâce, notamment, aux nombreux circuits de randonnées existants.
- Notre commune dispose d'une offre de café-commerce-restauration grâce au No Stress ainsi que des gites *(Fontaine du Dy, Dormelles, Ville Saint Jacques)* situés sur des communes circonvoisines.
- Une première réunion s'est tenue en mairie de Villecerf, le 23 juin 2022, en présence du référent "Village de caractère" au conseil départemental. La réunion s'est poursuivie par une visite pédestre du village. À l'issue de cette visite, le Département nous a incités à candidater pour obtenir le label faisant ainsi valoir les nombreux atouts du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de VILLECERF, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ✓ DÉCIDE de candidater auprès du conseil départemental de Seine-et-Marne en vue d'obtenir le label "Village de caractère" pour la commune de VILLECERF ;
- ✓ DÉSIGNE Jacques ILLIEN pour conduire ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Rendu exécutoire le 28 juin 2022, le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)